

- Demander un nouveau code d'activation
- Activer le compte
  
- Demander un nouveau code d'activation

Lors de la création d'un compte de connexion, il est possible que le courrier postal n'arrive pas à destination. Il faut alors demander le renvoi d'un nouveau code d'activation.

Voici comment procéder.

Une fois connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte »

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Indiquez votre identifiant de connexion (le SIRET de votre entreprise ou votre NUMAGRIN), ainsi que votre nom, prénom et code postal. Cliquez sur « Etape suivante ».
- 3 Le système reconnaît que votre compte n'est pas encore activé. Cliquez sur « Etape suivante ».
- 4 Le système vous rappelle quand il a procédé à l'envoi du code d'activation. Cliquez sur « Etape suivante ».
- 5 Indiquez que vous ne disposez pas du code d'activation. Il vous est alors proposé de renvoyer le code d'activation à l'adresse postale que vous devez confirmer en cochant la case. Cliquez sur

« Envoyer ».

Un nouveau code d'activation sera envoyé à l'adresse indiquée, par courrier postal sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

## • Activer le compte

Une fois le code d'activation reçu et connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère »

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

- 2 Vous devez ensuite saisir votre identifiant de connexion (le SIRET de votre entreprise ou votre NUMAGRIN), le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam. Votre compte est créé.

*Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera de nouveau bloqué.*

- 3 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► **Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec comme identifiant de connexion votre SIRET ou NUMAGRIN et le mot de passe personnel que vous venez de créer.**